



N° 18-21

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Lundi 4 Juin 2018****OBJET: Attribution des ponts et aménagement d'horaires pour l'année 2018**

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Monsieur Gustave CANTINOL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le 4 Juin, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur une deuxième convocation du Président, à 14h30, au siège administratif du Parc Naturel de Martinique sis Annexe Monsigny, faute de quorum le 31 Mai, pour délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT, sur l'ordre du jour inchangé, suivant :

1. Adoption du PV des séances du 27 mars et 6 avril 2018
2. Vote du Compte Administratif 2017/ Compte de Gestion 2017
3. Validation de l'avant-projet de périmètre (classement UNESCO)
4. Organisation des élections professionnelles
5. Création de postes
6. Entretien professionnel annuel
7. Ponts et aménagements d'horaires pour l'année 2018
8. Désignation d'un représentant au Bureau du Conservatoire Botanique
9. Questions diverses.

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents, excusés : 24

Etaient présents :**CTM :** MM. L. BOUTRIN, R. MARTINE, L. ADENET, F. CATHERINE, F. LORDINOT & MME MF. TOUL**Communes :** - Membres titulaires : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme N. LAGIER (François), M. R. LASSOURCE (Vauclin), Mme V. MATIME (Marigot), M. G. MONSTIN (Carbet),

- Membres suppléants : M. P. LARGEN (Sainte-Luce) représente M. W. LOUIS-SIDNEY, M. J. DERIC (Sainte-Anne) représente M. A. THEODOSE

Communautés d'agglomération – Membre titulaire: M. Jude PANCRATE (CAESM)**Ont donné procuration :****CTM :** M. B. BIROTA à M. R. MARTINE, Mme J. DULYS-PETIT à M. F. LORDINOT, M. C-A. MENCE à Mme MF. TOUL, Mme M. PLANTIN à L. ADENET**Communes :** M. C. DACHIR (Marin) à Mme N. LAGIER, Mme J. DULAC (Anses d'Arlet) à M. P. LARGEN, Mme F. EDWIGES (Ducos) à M. G. CANTINOL, M T. MARECHAL (Case-Pilote) à M. A. DESLANCES, M. C. PALIN (Trinité) à M. H. DAGISTE**Etaient absents :****CTM :** Mmes C. BAURAS, M-L. LESDEMA, K. BERNABE, MM. G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS (excusé), D. ZOBDA**Communes :** Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. P. HONORE (FdeF), M. M. MARTHELY (Robert), M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie), M. A-E. RANGOM (Lamentin), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), Mme S. SIMBA (Diamant), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba)
Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM), M. N. MONSTIN (CAP NORD).**Excusés :**

Mme N. EDON-ROMANA (Fonds Saint Denis), Mme N. LITTRE (Gros-Morne).

Invité : M. J-P. MANZANO (Trésorier du SM/PNM)**Assistaient à la réunion :**

M. J. VILLERONCE, DGS du PNM et ses collaborateurs

Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vu le calendrier de l'année 2018, les jours fériés s'y rapportant et la période dite creuse des grandes vacances,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 mai 2018,

Considérant la consultation des délégués du personnel réunis en Comité Technique le 23 mai 2018 et le consensus qui s'est dégagé pour l'attribution des ponts et aménagement d'horaires pour l'année 2018,

Considérant qu'il est usage de laisser à l'appréciation de l'autorité territoriale qui décide de l'opportunité à accorder aux personnels des jours de congés supplémentaires dès lors qu'ils se situent entre deux jours appelés traditionnellement « ponts » et un aménagement d'horaires durant les mois de juillet et août,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte les journées de « ponts » et l'aménagement d'horaires au titre de l'année 2018, s'appliquant à l'effectif du Syndicat Mixte, selon les tableaux ci-après :

EVENEMENTS	DATES DES PONTS	OBSERVATIONS
Mardi 1^{er} mai - Fête du travail	Lundi 30 avril	Déjà accordé par le Président du PNM
Mardi 8 mai - Armistice	Néant	
Jeudi 10 mai - Ascension	Vendredi 11 mai	Déjà accordé par le Président du PNM
Mardi 25 décembre - Noël	Lundi 24 décembre	Cf (1)
Mardi 1^{er} janvier - Jour de l'an	Lundi 31 décembre	Cf (1)

EVENEMENTS	AMENAGEMENTS D'HORAIRE	OBSERVATIONS
Jeudi 29 mars - veille vendredi saint	7h30 – 13h	Déjà accordé par le Président du PNM
Vendredi 13 juillet - veille fête nationale	7h30 – 12h	Cf (1)
Lundi 23 juillet au vendredi 24 août - Grandes vacances	Agents à 35h 7h30 – 13h30 → 30h/semaine Agents à 39h 7h30 – 14h30 → 34h/semaine	Cf (2)
Mercredi 31 octobre - veille Toussaint	7h30 – 12h30	Cf (1)

- (1) Le personnel des sites et les agents qui pour raison de service devraient travailler durant ces périodes, pourront récupérer ultérieurement suivant les règles en
- (2) Le personnel des sites et les agents qui pour raison de service ne pourraient pas bénéficier des aménagements d'horaire, tels la Direction de l'Animation du Territoire ou le Service des Gardiens de l'Environnement, bénéficieront d'une récupération de 5h hebdomadaire (soit 25h maximum pour la période considérée) à prendre entre le 1^{er} et le 31 décembre 2018.

Article 2

Donne mandat au Président pour signer les actes nécessaires à l'application de la présente décision.

Article 3

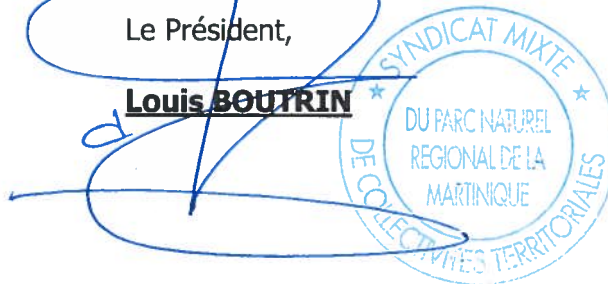
Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le 4 juin 2018

Le Président,

Louis BOUTRIN



Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20180604-18-21-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2018



PREFECTURE DE MARTINIQUE